

AVIS

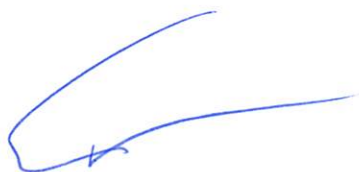
Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 3B/26/0028 du 15 juillet 2026 du **Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité** accorde à la société KUHN CONSTRUCTION SA l'exploitation de travaux d'excavation dans la roche et autres que dans la roche à L-8440 Steinfort, 50, rue de Luxembourg.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins,



Sammy Wagner
Bourgmestre



Andres Castro
Secrétaire communal f.f.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché
en bonne et due forme à partir du 22 JUL. 2026

Steinfort, le 22 JUL. 2026

Le bourgmestre



Le secrétaire communal